



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE  
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DANS LA  
RUE F.BACQUET AINSI QUE SUR LA PLACE ROGER  
SALENGRO**

*Arrêté de Police N°46/2017 du 27 juin 2017*

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation  
d'une fête foraine du **mardi 25 juillet 2017 au mercredi 02 août  
2017**

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *Pendant toute la durée de la fête foraine, le stationnement de tout véhicule sera interdit dans la rue F. Bacquet ainsi que sur la place Roger Salengro y compris pour les riverains.*
- ARTICLE 2** *L'accès à la rue F.Bacquet et à la place Roger Salengro sera interdit à tout véhicule pendant la durée de la fête foraine et la rue sera barrée à hauteur de la Maison Maurice Thorez.*
- ARTICLE 3** *Des panneaux de signalisation informant de la présence d'une fête foraine seront mis en place par les services municipaux.*
- ARTICLE 4** *Monsieur le Responsable des Services Techniques  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont  
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,  
27 juin 2017*

*Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe Déléguée  
C.AMADEI*

